

# Budget primitif 2023

Le budget primitif est un document prévisionnel qui comprend les dépenses et les recettes en fonctionnement et investissement pour l'année civile 2023. Il s'équilibre par section tant en dépense qu'en recette. Il doit être le plus sincère possible. Il a été voté à l'unanimité lors du dernier Conseil Municipal après avoir été validé par l'Inspecteur Principal de la Direction Départementale des Finances Publiques.

## LA FISCALITÉ LOCALE

La Commune souffre toujours, d'une part, de sa contribution au Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) et au Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales (FPIC) et, d'autre part, de l'érosion des ressources Institutionnelles (Etat). L'état pour compenser sa dette continue à se désengager de services qui deviennent payants sans véritable compensation financière ... La situation aujourd'hui nécessite encore une augmentation, voulue modérée, de la Taxe Foncière seule taxe où la commune a un pouvoir de taux. Pour l'année 2023, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taxes communales de 3% afin de ne pas aggraver trop la pression fiscale des ménages (le potentiel financier par habitant restant bas).

Taxe Foncière bâti : taux = 39.46% pour un taux plafond autorisé de 111.64.

Taxe Foncière non bâti : taux = 121.89% pour un taux plafond autorisé de 222.73



## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

#### Les charges à caractère général :

La prévision inscrite au Budget Primitif est de 242 535.75 € en augmentation liée à l'inflation des prix des produits alimentaires, des coûts des maintenances, et surtout des coûts des énergies qui sont difficilement prévisibles à ce jour. Les activités du CCAS (6000€) sont maintenant incluses dans ce chapitre.

#### Les charges de personnel et frais assimilés :

Le montant inscrit est de 325 000 € en augmentation de 5%. Les frais de remplacement du personnel ont été réduits par une gestion précise des emplois du temps afin de permettre les déroulements de carrière du personnel et de supporter les augmentations légales de rémunération des agents publics.

#### Les atténuations de produits :

Les dépenses d'atténuation de produits s'élèvent à 40 228 €. (FNGIR + FPIC). Malgré plusieurs contacts avec la préfecture, il n'a toujours pas été possible de nous faire préciser pourquoi notre commune est une des rares contributrices à cet « impôts » qui nous est imposé depuis plus de 10 ans et pour une durée indéterminée .

#### Les charges de gestion courante :

Ce chapitre, s'élevant à 46128 € (-7%), comprend notamment les indemnités d'élus, les différentes contributions obligatoires ainsi que les subventions (6273 €) aux associations.

#### Les charges financières :

Ces charges s'élèvent à 3380 € et sont composées du remboursement des intérêts d'emprunts.

#### Un virement à la section d'investissement :

Le virement d'équilibre permettant l'autofinancement de la section investissement est de 17 560 €. Un montant de 36 141.62 € est dégagé pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

**Le total des dépenses de fonctionnement inscrites au Budget s'élèvent au total à 676 061.75 €.**

### Recettes

Les recettes de fonctionnement s'articulent autour de plusieurs chapitres, dont les principaux sont les impôts, les taxes et la fiscalité locale pour un total de 430 939 € (dont une attribution de compensation de la part de la Communauté d'Agglo de Brive pour 66 521 €, identique à l'année précédente), les dotations et participations de l'Etat pour 108 264 €, les produits des services pour 61 000 € (garderie, cantine, centre de loisirs, etc.), les autres produits de gestion courante (comme la location de la salle polyvalente) et les atténuations de charges s'élèvent globalement à 8500 €.

**Le total des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2023 s'élève à 676 061.75 €.**

# Budget primitif 2023 (suite et fin)

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les principaux chapitres de dépenses sont :

- une étude de la ventilation mécanique de la maternelle pour 4260 € afin d'optimiser les travaux nécessaires imposés par l'application de nouvelles normes sur la qualité de l'air.
- les travaux et investissements prévus sur l'année : essentiellement des travaux de voiries, des achats de signalétiques et de matériels, la cheminée de l'école (chemisage), des installations extérieures de jeux et de tables de pique-nique pour un montant de 12 720 €. Les travaux de la maternelle seront budgétisés dès la réception des résultats du bureau d'étude pour un montant encore inconnu mais provisionné.
- le remboursement du capital des emprunts pour 33 050 €.
- 1750 € pour l'amélioration des installations électriques (armoires électriques sur voirie).

Un reste à réaliser de dépenses reportées de 2022 sur 2023 est de 79 447 € (travaux de voirie)

**Les dépenses totales de la section investissement s'élèvent à 134 346.62 €**

### Recettes

Les principales sont :

- les subventions qui ont été accordées et qui vont être perçues sur l'année : 2904 € (DETR).
- un remboursement de TVA sur les investissements faits en 2021 pour 13 136 €.
- La taxe d'aménagement est prévue pour 17 000 €.
- un prélèvement qui est effectué sur les dépenses de fonctionnement pour financer les investissements prévus, soit 17560 €.
- à nouveau aucun emprunt pour 2023.

Un reste à réaliser de recettes reportées de 2022 sur 2023 est de 46 425 €.

**Les recettes totales de la section investissement s'élèvent à 134 346.62 €**

## CONCLUSIONS

Ce budget primitif 2023 s'inscrit donc dans un contexte extrêmement contraignant, mais il se veut rigoureux et responsable. Il nous permettra d'assurer pleinement nos obligations en fonctionnement, tout en nous permettant de continuer à investir au service de nos administrés. L'équilibre, encore une fois, est obtenu en 2023 sur les fonds propres de la commune, les subventions et une légère augmentation de la fiscalité locale.

Il n'a pas été nécessaire de faire appel à un emprunt. La dette de la commune reste inférieure à la moyenne et diminue. Le fonds de roulement permet à la collectivité de disposer d'une trésorerie bien supérieure au seuil d'alerte. Les efforts de maîtrise seront poursuivis dans les exercices suivants afin de ne pas dégrader notre situation financière qui reste en situation délicate avec une capacité d'autofinancement qui est encore structurellement faible mais qui se rapproche progressivement de l'équilibre nécessaire pour envisager de nouveaux gros investissements.

